

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES APPRENTISSAGE

## PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. **Une demande d'inscription** à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. **A réception de la demande, une étude du dossier** du candidat (de la candidate)
  - Avec prise de rendez-vous sous 15 jours et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
  - Au vu du dossier scolaire
  - Entretien avec l'apprenti et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier définitif de rentrée sera transmis à la famille

3. **Une admission définitive** après réception du dossier de rentrée **complet et signature du contrat d'apprentissage.**
4. **Inscription obligatoire** à partir du mois de mai par les parents avec EDUCONNECT pour affectation des élèves rentrant en seconde professionnelle. (Codes fournis par le collège)

## TRANSPORTS

### INTERNE :

- **TRAJET Charolles / Paray le Monial / St Yan / Anzy le Duc**

**Lundi matin :** Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **8H00 CHAROLLES :** Internat Rue de Bourgogne
- **8H30 PARAY LE MONIAL :** Gare SNCF

**Vendredi soir :** Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **16H45 PARAY LE MONIAL :** Gare SNCF
- **17H00 CHAROLLES :** Internat Rue de Bourgogne

- **TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :**

Service mis en place par la Maison Familiale. Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

### SCNF

Horaires des trains sur le site : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

**FRAIS DE DOSSIER : 50 €**

**ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 €** Cotisation annuelle payable à l'inscription définitive.

**HEBERGEMENT - RESTAURATION ANNUELLE : Montant 2024-2025**

	Nombre semaine présence MFR	<b>INTERNAT</b>		
		Hébergement Restauration	Semaine *	Mensuel (10 mois) *
CAPa	12	1 356.00 €	113.00 €	135.60 €
Seconde Professionnelle	16	1 808.00 €	113.00 €	180.80 €
1ère Bac professionnel	19	2 147.00 €	113.00 €	214.70 €
Terminale Bac Professionnel	20	2 260.00 €	113.00 €	226.00 €

	Nombre semaine présence MFR	<b>DEMI - PENSION</b>		
		Restauration	Semaine *	Mensuel (10 mois) *
CAPa	12	1 104.00 €	92.00 €	110.40 €
Seconde Professionnelle	16	1 472.00 €	92.00 €	147.20 €
1ère Bac professionnel	19	1 748.00 €	92.00 €	174.80 €
Terminale Bac Professionnel	20	1 840.00 €	92.00 €	184.00 €

\* Payable à la semaine, ou mensuellement selon accord au moment de l'inscription.

La scolarité est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Une participation, aux frais de repas à l'examen de 9 €, sera demandée en terminale. Ces frais correspondent au cout des repas facturés lors des examens de fin d'année.

### **TARIFS TRANSPORTS :**

La MFR peut sous-traiter les trajets de Paray le Monial et Charolles à un transporteur. Par conséquent, les trajets feraient l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- **185 € pour les secondes**
- **195 € pour les premières et terminales**

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Nous vous informerons en début d'année scolaire du déroulement de ce service.

### **Service des transports assurés par la MFR (région ROANNAISE)**

- Pouilly sous Charlieu / Briennon : 5 € le trajet.
- Roanne : 7 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

## AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

## LES AIDES DU CONSEIL REGIONAL POUR SOUTENIR LES APPRENTIS :

- Permis de conduire : Tous les apprentis dont le contrat d'apprentissage est en cours d'exécution à la date de la demande d'aide, quelle que soit la date de conclusion du contrat, peuvent faire une demande d'aide au financement du permis de conduire.
- Aide aux apprentis en difficultés : Cette aide est destinée aux apprenants qui ont des difficultés financières qui peuvent remettre en cause leur continuité de formation. Elle est plafonnée à 1000€ par apprenant.

## L'AIDE DES OPCOS POUR SOUTENIR LES APPRENTIS (sauf OPCO CNFPT)

- Restauration / hébergement : Cette aide sera calculée, déduite de l'échéancier ou reversée à l'apprenant en décembre et en juin.
- Equipement : les apprentis sont équipés individuellement pour leur sécurité au travail et leur confort. (Pantalon, veste, chaussure) et collectivement (matériel informatique)

## **ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES APPRENTIS**

Tous les **apprentis inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la signature du contrat d'apprentissage par leur entreprise.

## PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

### MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- ☞ 1 sac pour le linge sale
- ☞ 1 paire de draps (lit de 90) ou housse de couette et drap housse
- ☞ 1 couverture ou couette **Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.**
- ☞ **1 oreiller**  
(Cette literie peut éventuellement être stockée à la MF durant l'alternance. Dans ce cas, il convient de prévoir un sac marqué au nom du jeune)
- ☞ 1 alèse **OBLIGATOIRE**
- ☞ Nécessaire toilette
- ☞ 1 paire de pantoufles pour les chambres
- ☞ 1 pilulier pour médicaments si nécessaire

**TENUE DE SPORT :** Il est impératif que chaque élève dispose d'une tenue spécifique pour le sport (tenue et chaussure).

### FOURNITURES SCOLAIRES :

- \* 1 trousse garnie
- \* 2 classeurs avec 12 intercalaires
- \* 1 petit classeur A4 Souple transparent dos 2 ou 3 cm / ou pochette rabat
- \* 1 calculatrice
- \* Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées
- \* Stabilos plusieurs couleurs
- \* 1 bloc-notes
- \* 1 cahier de brouillon
- \* 1 dictionnaire
- \* 1 dictionnaire anglais
- \* 1 clé USB neuve et qui ne servira que pour les cours
- \* 1 gourde